

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Élève

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Etablissement scolaire :

Responsables légaux ou élève majeur

Lien de parenté :	Nom et prénom :	Adresse :	e-mail :	Téléphone :	Signature :

Je demande que ce document soit porté à la **connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.**

	PAI 1 ^{ère} demande	Modifications de posologie éventuelles				
Date / Classe						
Posologie						

Vérification annuelle par l'école ou l'établissement des éléments du PAI fournis par la famille :
fiche « Conduite à tenir » actualisée, ordonnance récente, médicaments et matériel si besoin

Date						
Signature						

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place. Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire

Référents :	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Chef d'établissement Directeur d'école Directeur d'établissement				
Enseignant de la classe Professeur principal Encadrant de la structure				
Médecin EN Médecin de PMI Médecin de collectivité				
Infirmier EN Infirmier de PMI Infirmier de collectivité				

Partenaires :

Référents	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Médecins traitants, services hospitaliers				
Représentant du service de restauration				
Responsable des autres temps périscolaires				
Autres :				

Nom de l'élève :

PARTIE 2 – AMÉNAGEMENTS ET ADAPTATIONS
PARTIE MEDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PMI OU DE STRUCTURE ou à préciser :

I. Conséquences de la maladie ou affection, essentielles et utiles pour la compréhension

II. Aménagements du temps de présence dans l'établissement

Temps partiel (temps de présence évolutif et de prise en charge, horaires décalés) **Joindre l'emploi du temps adapté**

Temps de repos

Inaptitude partielle ou totale d'activité ou aménagement de l'activité (EPS, activités manuelles ...) **Joindre le certificat d'inaptitude d'EPS**

III. Aménagement de l'environnement (selon le contexte)

Autorisation de sortie de classe (toilettes, boissons, infirmerie, vie scolaire) :

Place dans la classe :

Mobilier et matériel spécifique

double jeu de livres livres numériques siège ergonomique casier robot informatique

Toilettes et hygiène :

accès toilettes spécifiques aménagements matériels ou changes douche aide humaine

Récréation et interours :

précautions vis-à-vis du froid soleil jeux, bousculades

Accessibilité aux locaux :

Environnement visuel, sonore, autre :

IV. Aménagements à l'extérieur de l'établissement : le PAI doit suivre l'enfant sur ses différents lieux de vie collectifs lors des

Déplacements scolaires (stade, restauration scolaire, etc.) et stages

Déplacements pour examens

Sorties sans nuitée

Sortie avec nuitée (classes transplantées, voyages scolaires, séjours, etc.)

V. Restauration

Régime spécifique garanti par le distributeur de la restauration collective

Éviction des allergènes dans le régime habituel pratiquée :

par le service responsable de la restauration

par l'élève lui-même (affichage INCO)

Éviction demandée par la famille après lecture préalable du menu et éventuel plat de substitution

Panier repas fourni par la famille (selon la réglementation en vigueur)

Goûter et/ou collations fournis par la famille :

Boissons :

Suppléments alimentaires :

Priorité de passage ou horaire particulier :

Nécessité d'aide humaine ou d'aménagement :

VI. Soins

Traitement quotidien sur le temps de présence dans l'établissement (cf. ordonnance jointe)

Traitement médicamenteux :

Nom (commercial/générique) :

Posologie :

Mode de prise :

Horaire de prise :

Surveillances particulières : Préciser qui fait la surveillance, horaires, recueil des données... :

Intervention de professionnels de santé sur le temps de présence dans l'établissement, préciser :

Protocole joint

Éléments confidentiels sous pli cacheté à transmettre aux équipes de secours ou au médecin

Fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » jointe (cf page 5)

Autres soins :

Existence d'une trousse d'urgence

- Contenu : PAI (obligatoire) Ordonnance Traitements Pli confidentiel à l'attention des secours
 - Lieu de stockage de la trousse d'urgence de l'enfant dans l'établissement à préciser :
 - Élève autorisé à avoir le traitement d'urgence sur lui avec la fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » oui non
 - Autre trousse d'urgence dans l'établissement oui non
- Précision si nécessaire :

VII. Adaptations pédagogiques, des évaluations et des épreuves aux examens

Besoins particuliers	Précisions Mesures à prendre (préciser les disciplines si besoin)
Aide durant la classe (attention particulière, support d'apprentissage, tutorat, écriture, etc.)	
Transmission des cours et des devoirs (reproduction des cours, clés USB, espace numérique de l'établissement, classe inversée, etc.)	
Transmission et/ou aménagements des évaluations et contrôles	
Proposition d'aménagements des épreuves, examens, à la demande des responsables légaux	
Temps périscolaire (spécificités liées au type d'activités)	
APADHE CNED en scolarité partagée Autres dispositions de soutien ou de continuité scolaire	

Nom de l'élève :

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 06

Nom/ Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels (autres que le 15 ou le 112) :	
Fiche établie pour la période suivante :	

- Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.
- Rester avec l'élève
- Évaluer la situation et pratiquer :

Signes	Conduite à tenir	Traitement à prendre
Douleur ✓ la douleur n'est pas située au niveau du thorax ✓ absence de fatigue ✓ absence de pâleur ✓ absence de fièvre	1. Mettre l'enfant au repos, le réchauffer, lui donner à boire 2. Prévenir les parents 3. Si la douleur persiste au bout de 30 minutes une consultation médicale est urgente : appeler à nouveau les parents et s'ils ne sont pas joignables très rapidement, appeler le 15 ou le 112	Paracétamol : Forme : Dose : <i>1 dose toutes les 6 heures si douleur, maximum 4 doses par jour.</i> Autre : Forme : Dose :

- Dès les premiers signes de gravité ou si les signes précédents persistent : appeler le 15 ou le 112

Signes de gravité	Conduite à tenir	Traitement
1 ou plusieurs signes • Fièvre $\geq 38.5^{\circ}\text{C}$ • Pâleur avec fatigue intense ou d'apparition rapide • Douleur au niveau de la poitrine	1. Une consultation hospitalière au centre hospitalier référent est urgente : appeler les parents et le SAMU (15 ou 112) 2. En attendant les secours : mise au repos + lui donner à boire + éviter tout refroidissement	En attendant, en cas de fièvre : paracétamol Forme : Dose : <i>(1 dose toutes les 6 heures si douleur ou fièvre maximum 4 doses par jour)</i> Autre :

TAUX D'HÉMOGLOBINE DE BASE : g/dL

Existence d'une fiche de liaison confidentielle pour le médecin EN

Existence d'un courrier sous pli pour les secouristes

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :